

19 déc 2013 -17:18

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2013](#)

Avenant au contrat de gestion entre l'Etat, la SNCB, Infrabel et la SNCB Holding

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal relatifs aux quatrièmes avenants aux contrats de gestion 2008-2012 entre l'Etat et respectivement la SNCB, Infrabel et la SNCB Holding.

Il s'agit :

- de la prolongation des contrats de gestion jusque fin 2013
- de l'actualisation des dispositions financières afin de prévoir les dotations pour 2013
- d'adaptations techniques telles que :
 - la fixation de normes minimales pour la mise en place d'un service des trains par la SNCB et Infrabel pour le service public
 - l'adaptation de l'objectif de régularité selon une nouvelle méthode de calcul
 - le transfert du secrétariat et de l'appui technique du Comité consultatif des usagers au SPF Mobilité et Transports
- l'amélioration des échanges d'information entre le SPF et la SNCB en ce qui concerne l'offre de train
- ...

Projet d'arrêté royal portant approbation du quatrième avenant au contrat de gestion pour la période 2008-2012, conclu entre l'Etat et la SA SNCB Holding

Projet d'arrêté royal portant approbation du quatrième avenant au contrat de gestion pour la période 2008-2012, conclu entre l'Etat et la SA SNCB

Projet d'arrêté royal portant approbation du quatrième avenant au contrat de gestion pour la période 2008-2012, conclu entre l'Etat et la SA Infrabel

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11